

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **4 juillet 2022 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M ^{me}	Manon Bergeron, conseillère	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
----	-------------------------	---------

À 19 h 35, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 25

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 6^e jour de juin 2022
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Présentation et acceptation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;
 - 6.2 Acceptation de la demande de paiement n^o. 15 – Construction du Centre communautaire – ISOFOR INC;
 - 6.3 Acceptation de la demande de paiement n^o. 3 — les Entreprises de construction GIGARI INC. – Projet de construction bâtiment de services sanitaires Secteur marina;
 - 6.4 Acceptation du plan préliminaire pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville – Caserne pompier et pour le nouveau Centre de la Petite Enfance.

7. VOIRIE

- 7.1 Acceptation de la demande de paiement de STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - Projet de réfection majeure – Route Laberge & 4^e Rang Ouest - Programme PAVL;
- 7.2 Acceptation de l'offre de services de TREMBLAY-LALIBERTÉ ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – Opération cadastrale afin d'immatriculer la route Couture.

8. URBANISME

- 8.1 Formations COMBEQ – Inscription Georges-Junior Gagné.
- ~~8.2 Avis de motion – projet de règlement 394-22 modifiant le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation de villégiature à l'est de l'anse Duclos à même une aire sous affectation forestière~~
- ~~8.3 Adoption du premier projet de règlement 394-22 modifiant le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation de villégiature à l'est de l'anse Duclos à même une aire sous affectation forestière~~
- ~~8.4 Avis de motion – projet de règlement 395-22 modifiant le règlement de zonage sous le numéro 305-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une zone de villégiature à l'est de l'anse Duclos à même une zone forestière, de modifier les usages autorisés dans la zone 35 f et de modifier les dispositions portant sur les piscines résidentielles~~
- ~~8.5 Adoption du premier projet de règlement 395-22 modifiant le règlement de zonage sous le numéro 305-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une zone de villégiature à l'est de l'anse Duclos à même une zone forestière, de modifier les usages autorisés dans la zone 35 f et de modifier les dispositions portant sur les piscines résidentielles~~

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Acceptation de la demande de paiement de STANTEC INC. – Projet d'assainissement des eaux usées;
- 9.2 Acceptation de l'offre de services de GROUPE GÉOS pour une caractérisation environnementale phases 1 & 2 et étude géotechnique dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle – Projet d'assainissement des eaux usées.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME

- 11.1 Demande de financement – Centre de Services du Mieux-Vivre St-Ambroise, Shipshaw, Bégin, St-Charles-de-Bourget.

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTION

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N° 254.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance

Retrait : 8.2 Avis de motion – Projet de règlement 394-22 modifiant le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation de villégiature à l'est de l'anse Duclos à même une aire sous affectation forestière;

Retrait : 8.3 Adoption du premier projet de règlement 394-22 modifiant le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation de villégiature à l'est de l'anse Duclos à même une aire sous affectation forestière;

Retrait : 8.4 Avis de motion – Projet de règlement 395-22 modifiant le règlement de zonage sous le numéro 305-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une zone de villégiature à l'est de l'anse Duclos à même une zone forestière, de modifier les usages autorisés dans la zone 35 f et de modifier les dispositions portant sur les piscines résidentielles;

Retrait : 8.4 Adoption du premier projet de règlement 395-22 modifiant le règlement de zonage sous le numéro 305-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une zone de villégiature à l'est de l'anse Duclos à même une zone forestière, de modifier les usages autorisés dans la zone 35 f et de modifier les dispositions portant sur les piscines résidentielles.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022 **RÉSOLUTION N° 255.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter la directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 6 juin 2022;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N° 256.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de juin 2022, au montant de 107 419,73 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 17 877,55 \$ totalisant la somme de 125 297,28 \$ soient acceptés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à en faire le paiement;

- QUE les versements des salaires nets du mois de juin 2022 soient acceptés au montant de 20 781,19 \$;
- QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de juin 2022 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

NIL

5. CORRESPONDANCES

Lettre du ministre des Transports – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration qui nous informe qu'une aide financière maximale de 10 000 \$ est accordée à la Municipalité;

Lettre du ministre des Transports – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux qui nous informe qu'une aide financière maximale de 15 000 \$ échelonnée sur 3 années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur les 1^{er} Rang, 2^e Rang, 3^e Rang, 4^e Rang et la route Laberge est accordée à la Municipalité;

Lettre du Club motoneige Caribou-Conscrits Inc. remerciant la Municipalité pour son soutien financier pour la saison 2021-2022;

Lettre du ministère de la Sécurité publique nous rappelant qu'en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*, tous les incendies (présence de feu, flammes, ect) doivent faire l'objet d'une déclaration DSI-2003;

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme de péréquation. La somme reçue par la Municipalité est de 11 287 \$;

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme de compensations tenant lieu de taxes des terres publiques. La somme reçue par la Municipalité est de 1 215 \$;

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 **RÉSOLUTION N^o 257.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport financier 2021 tel que préparé et présenté par Mme Mélanie Gobeil-Sylvain, comptable agréée de la firme MNP SENCRL s.r.l ;

QUE les résultats de l'année financière se résume ainsi :

Revenus	2 377 775 \$
Charges	<u>(1 480 344 \$)</u>
Excédent	897 431 \$
Revenus d'investissement (ms)	<u>(980 756 \$)</u>
Déficit de fonctionnement	(83 325 \$)
Éléments de conciliation à des fins fiscales	<u>187 815 \$</u>
Excédent de fonctionnement 2021	<u>104 490 \$</u>

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, le rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**6.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NO. 15 :
CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ISOFOR INC
RÉSOLUTION N° 258.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement n°. 15 de Isofor Inc. du 1645, avenue de l'Énergie, Alma G8C 1M7, tel que recommandé par M. Alexandre Simard, architecte, le tout en date du 30 juin 2022;

QUE la demande de paiement s'élève au montant de 30 134.42 \$, et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant révisé du marché :	2 008 961,23 \$
Montant payable à ce jour :	2 008 961,23 \$
Montant déjà facturé (-) :	<u>(1 978 826,81 \$)</u>
Montant de la présente demande :	30 134.42\$ (taxes incluses)

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**6.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NO. 3, LES
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC. - PROJET DE
CONSTRUCTION BÂTIMENT DE SERVICES SANITAIRES SECTEUR
MARINA
RÉSOLUTION N° 259.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement n°. 3 de Les entreprise de construction GIGARI Inc. pour le projet de construction du bâtiment de services sanitaires – Secteur Marina, le tout selon la demande en date du 29 avril 2022 et portant le numéro de facture 962, et selon la description suivante:

Montant initiale du marché	172 447,56 \$
Modification acceptées	0,00 \$
Montant des travaux exécutés	172 447,56 \$
Montant déjà facturé (-)	<u>(153 602,15 \$)</u>
Montant payable à ce jour :	18 845,41 \$ taxes incluses

QUE la somme de 18 845,41 \$ taxes incluses soit acceptée, le tout selon la recommandation de M. Alexandre Simard, Architecte;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

6.4 ACCEPTATION DU PLAN PRÉLIMINAIRE POUR L'AGRANISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - CASERNE POMPIER ET POUR LE NOUVEAU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
RÉSOLUTION N° 260.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le plan préliminaire pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de ville, incluant une salle du conseil, l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne de pompier et l'intégration d'un nouveau Centre de la petite enfance (CPE), le tout préparé par M. Luc Fortin, architecte en date du 13 juin 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prenne acte de l'estimé budgétaire préliminaire déposé en date du 27 mai 2022 par M. Luc Fortin;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de M. Stéphane Boily, technologue en assainissement des eaux, pour l'étude de la fosse septique de l'édifice municipal au montant de 1250 \$.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST - PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 261.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1712493 en date du 9 juin 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4e Rang Ouest;

QUE la somme de 10 478,26 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE TREMBLAY-LALIBERTÉ ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – OPÉRATION CADASTRALE AFIN D'IMMATRICULER LA ROUTE COUTURE
RÉSOLUTION N° 262.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Tremblay-Laliberté arpenteurs-géomètres, représenté par M. Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre, pour l'immatriculation de la Route Couture, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 13 juin 2022;

QUE le montant de 2 450,00 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

8. URBANISME

8.1 FORMATIONS COMBEQ – INSCRIPTION GEORGES-JUNIOR GAGNÉ
RÉSOLUTION N° 263.22

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de monsieur Georges-Junior Gagné, responsable des travaux publics et de l'urbanisme, à la formation Zonage agricole au coût de 382,02 \$ plus les taxes applicables. La formation aura lieu le 30 novembre 2022, 1^{er} décembre et 6 décembre prochain;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de monsieur Georges-Junior Gagné, responsable des travaux publics et de l'urbanisme, à la formation Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées au coût de 382,02 \$ plus les taxes applicables. La formation aura lieu le 18, 17, 25 et 26 octobre prochain;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de monsieur Georges-Junior Gagné, responsable des travaux publics et de l'urbanisme, à la formation Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques au coût de 204,25 \$ plus les taxes applicables. La formation aura lieu le 17 et 18 novembre prochain;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de monsieur Georges-Junior Gagné, responsable des travaux publics et de l'urbanisme, à la formation Gestion efficace des plaintes et recours en cas de manquement aux

règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour au coût de 204,25 \$ plus les taxes applicables. La formation aura lieu le 9 et 10 novembre prochain;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC INC. - PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSOLUTION N° 264.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1712871 en date du 13 juin 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour les services d'ingénieries sur le projet d'assainissement des eaux usées;

QUE la somme de 1 500 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

9.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GROUPE GÉOS POUR UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASES 1 & 2 ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSOLUTION N° 265.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Groupe GÉOS, pour une caractérisation environnementale phases 1 & 2 et d'une étude géotechnique dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle pour le projet de mise aux normes des installations de collecte et d'assainissements des eaux usées, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 14 juin 2022;

QUE le montant de 55 750,00 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

NIL

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DEMANDE DE FINANCEMENT – CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE ST-AMBROISE, SHIPSHAW, BÉGIN, ST-CHARLES-DE-BOURGET
RÉSOLUTION N° 266.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière au Centre de services du Mieux-Vivre au montant de 1000 \$ afin de les aider à réduire la charge supplémentaire de l'essence pour leur service d'accompagnement-transport;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à 21 h 11

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 21 h 11

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 juillet 2022.

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière